



FEUILLE COMMUNALE SPECIALE CCATM

APPEL A CANDIDATURES

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE (CCATM)

Le Collège communal de WALHAIN annonce le renouvellement intégral de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la Commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition hommes - femmes équilibrée.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et/ou de membre effectif ou suppléant de la Commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune ;
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants : **du 1^{er} au 31 janvier 2019 inclus**,

- soit par courrier postal (Place Commune 1 à 1457 Walhain, le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique (à urbanisme@walhain) ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Administration communale (aux heures habituelles d'ouverture).

Toute demande de renseignement est adressée à : Mme Nathalie Vaesken - 010/65.33.90

Au verso : le formulaire-type obligatoire à compléter.

Ce formulaire peut également être demandé à l'Administration communale ou être téléchargé sur le site internet www.walhain.be.

CAMPAGNE BOB HIVER 2018-2019

**Un week-end « sans alcool au volant » sera organisé
du 11 janvier (18h) au 14 janvier 2019 (6h).**

**La police locale sera mise à contribution pour le contrôle.
Objectif visé : 300.000 conducteurs contrôlés.**

Toutes les infos sur : www.bob.be ou sur notre site www.walhain.be

ACTE DE CANDIDATURE

Ce formulaire doit être complété entièrement et envoyé au Collège communal ou déposé contre accusé de réception dans les délais fixés dans l'appel public :

- Nom :
 - Prénom :
 - Rue : N° : Entité :
 - Date de naissance :
 - Profession¹ :
 - Postule : à titre individuel
 comme représentant de l'association suivante² :
 - Dénomination :
 - Siège social :
 - Comme candidat : effectif
 suppléant
 président (expérience ou compétences sont exigées en matière d'aménagement du territoire et urbanisme)
 - Est intéressé par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :
.....
.....
 - Souhaite représenter les intérêts suivants³ motivés comme suit :
 - sociaux : motifs :
 - économiques : motifs :
 - patrimoniaux : motifs :
 - environnementaux : motifs :
 - énergétiques : motifs :
 - de mobilité : motifs :
- A défaut de motivation pour les motifs cochés, l'acte de candidature sera jugé irrecevable.
- Certifie sur l'honneur ne pas avoir exercé plus de 2 mandats exécutifs consécutifs⁴.**

DATE :

SIGNATURE :

¹ Si vous êtes fonctionnaire, merci de joindre une attestation de votre employeur certifiant que vous n'êtes pas amené à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité

² Merci de joindre le mandat de l'association à votre acte de candidature

³ Merci de cocher 1 à 3 cases maximum

⁴ Un membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que président, membre effectif ou membre suppléant remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.